

*L'Adresse—M. F. Roy*

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous sommes également disposés à examiner, avec un préjugé favorable, ajouterai-je, votre proposition de renvoi de la question à un comité.

Vous proposez en somme qu'on examine séparément tous les aspects de ce qui constitue un groupe ou un parti au sein de la Chambre, plutôt que de supposer qu'une seule motion suffit pour régler l'ensemble de la question. Cela nous semble utile. Nous sommes disposés à entamer des discussions avec les autres leaders à la Chambre au sujet de ce renvoi à un comité. Entre-temps, nous nous réjouissons que la question se soit réglée à l'amiable et que nous puissions entendre le député de Beauce (M. Roy).

*[Français]*

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je vais faire de très brèves remarques sur la question présentement à l'étude. Hier, j'ai parlé de la dignité du Parlement, mais j'ai veillé tard un peu, j'ai essayé d'aller au fond des choses: le premier principe qu'on retrouve dans Beauséjour, principe du droit parlementaire. Je vais lire juste deux phrases.

Le Parlement canadien n'a jamais perdu de vue les principes qui constituent le fondement même du droit parlementaire britannique, savoir, protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité.

Alors aujourd'hui il semble s'établir une meilleure compréhension et, dans votre sagesse, monsieur le président, vous avez fait une suggestion qui semble acceptable, savoir, que toute cette question soit étudiée par le Comité permanent des privilèges et élections à la lumière des renseignements que vous avez donnés et en se référant à une décision rendue en 1963. J'ai donc cru comprendre que l'on continue de fonctionner de façon normale, et je pense que c'est cela qui va contribuer à une meilleure harmonie et que le parlement pourra fonctionner normalement et efficacement.

*[Traduction]*

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable président du Conseil privé (M. Baker).

APPENDICE AU HANSARD—LISTE DES MESURES DÉPOSÉES  
AUJOURD'HUI

**L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes, j'ai déposé, en conformité de l'article 41.2 du Règlement, une liste de projets de loi dans les deux langues. J'ai omis alors de demander à la Chambre s'il conviendrait qu'elle soit annexée au hansard d'aujourd'hui pour qu'il soit facile de s'y reporter. Je demande maintenant le consentement de la Chambre pour le faire.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi convenu et ordonné.

*[Note de l'éditeur: La liste susmentionnée figure en appendice.]*

## SUIITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

**M. l'Orateur:** Je tiens seulement à rendre hommage à mon distingué prédécesseur, l'Orateur Allan MacNaughton pour son excellent raisonnement de 1963 dont j'ai recommandé l'examen à la Chambre.

*[M. MacEachen.]*

*[Français]*

**M. Fabien Roy (Beauce):** Monsieur le président, merci de m'accorder la parole à ce moment-ci. Il n'y avait aucun doute d'ailleurs, qu'étant donné que c'était le premier discours que j'avais à prononcer à la Chambre, ce discours était désiré depuis longtemps par mes collègues des deux côtés de la Chambre.

Monsieur le président, on a prononcé des mots de bienvenue à l'intention des nouveaux députés, j'en ai été très heureux, et je veux remercier ceux qui les ont prononcés en mon nom, bien qu'à mon égard j'aie eu l'impression, à un certain moment, que les mots de bienvenue avaient une forme un peu différente.

Ceci dit, monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous féliciter bien sincèrement de votre nomination à cette importante fonction qui consiste à présider aux travaux de la Chambre. L'expérience acquise à ce poste au cours des dernières années et la manière dont vous vous êtes acquitté de cette importante fonction a fait de vous un homme de grande réputation qui s'est mérité la confiance et l'estime de tous ses collègues des deux côtés de la Chambre. Je veux vous assurer de ma plus entière collaboration pour que nos travaux parlementaires se déroulent dans l'ordre et la dignité, pour le mieux-être de tous nos concitoyens, et dans le plus grand respect de notre institution parlementaire.

Monsieur le président, vous me permettez aussi, comme il se doit, de rendre hommage et de remercier les électeurs et les électrices de la Beauce pour la confiance qu'ils m'ont accordée une fois de plus, car après m'avoir accordé trois mandats à l'Assemblée nationale du Québec, la population beauceronne n'a pas hésité à m'accorder un premier mandat à la Chambre des communes et cela avec une imposante majorité.

Ceci pour dire, monsieur le président, que je suis bien conscient des responsabilités qui en découlent et que j'ai l'intention de les assumer pleinement avec mes modestes moyens, en étroite collaboration avec mes collègues députés du Parti Crédit Social du Canada, me rappelant cependant que mes prédécesseurs MM. Réal Caouette et André Fortin ont toujours été à la hauteur de la situation. Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion privilégiée pour féliciter mes collègues des circonscriptions d'Abitibi, de Bellechasse, de Rimouski et de Roberval (MM. Caouette, Lambert, Allard et Gauthier) de s'être mérité le fait d'avoir conservé la confiance de leurs électeurs. Leurs convictions politiques, leur ténacité, il faut le dire, ainsi qu'une loyauté et un dévouement presque sans limite ont su triompher une autre fois de la machine électorale des biens et formations politiques traditionnels. Le doyen de notre groupe, le député de Roberval (M. Gauthier), qui siège depuis 1962 et qui a assumé la direction de l'aile parlementaire du parti jusqu'au 22 mai dernier, mérite toute notre considération.

Enfin un merci sincère au demi-million d'électeurs et d'électrices qui nous ont accordé leur appui lors du dernier scrutin et qui ont permis à notre formation politique de se classer au deuxième rang au Québec. Ceci nous donne ainsi un gage d'avenir fort prometteur. Je m'en voudrais, monsieur le président, au début de cette 31<sup>e</sup> législature, de ne pas féliciter le nouveau premier ministre du Canada (M. Clark) de sa victoire lors du scrutin fédéral du 22 mai dernier. C'est faire montre d'un talent peu commun que de réussir à coordonner les forces de ce parti dont l'histoire n'a été trop souvent que querelles et divisions.